

## **MAROC : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### La population active en chiffres

	2018	2019	2020
<b>Population active</b>	11.914.871	12.084.530	11.523.035

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
<b>Taux d'activité total</b>	48,6	48,7	48,7
<b>Taux d'activité des hommes</b>	74,8	74,9	74,9
<b>Taux d'activité des femmes</b>	23,1	23,3	23,4

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Pour plus de statistiques      Haut Commissariat au Plan  
L'économiste

Pour plus d'information      Banque Mondiale  
sur le marché du travail

### Le management des ressources humaines

#### LE RECRUTEMENT

La méthode de recrutement	La plupart des recrutements au Maroc se font par cooptation ou réseau. Le bouche à oreille est ainsi essentiel. Les annonces dans les journaux sont toujours une valeur sûre, tandis que celles sur Internet se développent rapidement.
Les agences de recrutement	Il existe de nombreux cabinets de recrutement, dans la très grande majorité sont francophones. En revanche, les grands cabinets internationaux ne sont pas très présents. Lien vers un annuaire des cabinets de recrutement.
Les sites de recrutement	ReKroute Bourse d'emploi Option Carrière Bayt.com : Source pour l'emploi dans le Moyen-Orient

#### LE CONTRAT

Le type de contrat	Le Code du travail a été adopté en juillet 2003 et est en vigueur depuis juin 2004. Le contrat de travail est régi par les dispositions légales et dans une moindre mesure par les conventions collectives et la négociation individuelle. La forme du contrat de travail est plutôt rigide. Trois types de contrats coexistent : le contrat à durée indéterminée, le contrat à durée déterminée et le contrat pour accomplir un travail déterminé.
La rupture de contrat	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La retraite</li> </ul>	Possible
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les démissions</li> </ul>	Le nouveau type ne justifie le licenciement que pour faute grave ou cumul de sanctions disciplinaires. Dans tous les autres cas, le licenciement sera considéré comme abusif et l'employeur devra s'acquitter d'indemnités de préavis et de licenciement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autres méthodes</li> </ul>	Volonté du salarié exprimée par une lettre de démission signée et légalisée. Accord entre le salarié et l'employeur (visé par l'inspecteur du travail) résiliant le contrat

possibles	Arrivée de l'échéance ou fin du travail objet du contrat pour un CDD (entraîne des dommages et intérêts).
Les lois du travail	Code du Travail de 2004 Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

## LE RÈGLEMENT DES LITIGES

### Les procédures de conciliation

<b>Les sources de conflits</b>	Licenciements abusifs, retard dans le paiement des salaires, non-respect de la législation du travail
▪ Cadre juridique	Code du Travail de 2004
▪ La procédure	La première tentative de conciliation s'effectue auprès de l'inspection du travail. Si celle-ci échoue, le gouverneur de la province crée une commission provinciale d'enquête et de conciliation puis on passe à une commission nationale en cas d'échec.

### Les structures juridiques

▪ Cadre juridique	Les conflits individuels se règlent conformément à la législation en vigueur. Le Code du Travail prévoit pour les conflits collectifs une tentative de conciliation puis, en cas d'échec, le recours à un arbitrage dont le verdict peut éventuellement faire l'objet d'un appel devant la Cour Suprême.
▪ L'organisme compétent	Inspection du Travail Délégation du Travail à la Préfecture

## LES PARTENAIRES SOCIAUX

Associations patronales	<b>CGEM</b> - General Confederation of Companies of Morocco
Le dialogue social et les partenaires sociaux	Historiquement les syndicats avaient une influence importante mais elle a diminué. L'article 29 de la Constitution permet aux travailleurs de faire grève mais aucune loi précise ne définit ce droit. Bien que les syndicats clament un nombre élevé d'adhérents, le Maroc dispose d'environ 600.000 travailleurs syndiqués, soit moins de 6% des 11,26 millions de travailleurs. Trois fédérations se distinguent de l'ensemble des 17 syndicats existants : l'Union Marocaine du Travail (UMT), la Confédération Démocratique du Travail (CDT) et l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM). Leur pouvoir de négociation est globalement en baisse à cause de l'éclatement et d'une gestion jugée opaque, mais ils restent ancrés dans la société.
Le taux de syndicalisation	6% (chiffre officiel)
Les syndicats	Syndicats au Maroc Union Générale des Travailleurs du Maroc ( en Arabe)